

AVIS D'OUVERTURE

CONCOURS INTERNE SUR EPREUVES POUR L'ACCES AU GRADE D'ASSISTANT MEDICO-ADMINISTRATIF

Textes de références : Décrets n°2011-661 et 660 du 14 juin 2011, Arrêté du 27 septembre 2012

Un **concours interne sur épreuves** pour l'accès au **grade d'Assistant Médico-Administratif**, branche **Secrétariat Médical**, est ouvert et organisé au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours (Indre & Loire), en vue de pourvoir les postes suivants :

- CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS (37).....06 postes
- CENTRE HOSPITALIER LOUIS SEVESTRE LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE(37).....01 poste

Le **concours interne** sur épreuves d'Assistant Médico-Administratif mentionné à l'article 4 de la section 1 du décret n°2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière permettant l'accès au grade d'Assistant Médico-Administratif mentionné à l'article 1 de l'arrêté du 27 septembre 2012 est organisé conformément aux dispositions de l'arrêté.

Ce **concours** est ouvert aux fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article L.5 du code général de la fonction publique, aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction, dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

A l'appui de sa demande, le candidat au concours interne sur épreuves doit joindre les pièces suivantes :

- 1° Un curriculum vitae établi par le candidat, sur papier libre.
- 2° Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre, précisant la branche et l'affectation sur l'établissement souhaité.
- 3° Un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination.
- 4° Un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle du candidat, dont les rubriques mentionnées dans l'annexe II au présent arrêté sont remplies de façon conforme et qui est accompagné des pièces justificatives correspondant à cette expérience professionnelle et, le cas échéant, aux actions de formations suivies par le candidat. Ce dossier est téléchargeable sur l'intranet ou sur le site internet du C.H.R.U. de Tours.

Le concours interne sur épreuves est constitué de deux épreuves écrites d'admissibilité et d'une épreuve d'admission.

Référence : SR/ASMDL/NL/DB/23/C-051

Les épreuves d'admissibilité sont constituées de deux épreuves écrites notées chacune de 0 à 20, elles sont anonymes. Chaque composition est corrigée par deux correcteurs.

Les candidats ayant obtenu pour les deux épreuves écrites un total de points fixé par le jury et qui ne peut, en aucun cas, être inférieur à 50 sur 100 participeront à l'épreuve d'admission. Ne peuvent être déclarés admissibles les candidats ayant obtenu une note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves.

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Une épreuve écrite de cas pratique avec mise en situation s'appuyant sur un dossier documentaire remis au candidat, de 25 pages au plus, comportant des données administratives et médicales relatives aux patients. Le dossier doit traiter d'une problématique relevant du programme mentionné au 3 du I de l'annexe I du présent arrêté (durée : 3 heures, coefficient 3) Ce dossier comporte plusieurs questions, dont la définition de termes médicaux d'usage courant placés dans un contexte professionnel, précédées d'une présentation détaillée des attentes du jury destinée à mettre le candidat en situation de travail. | <ul style="list-style-type: none">▪ Une épreuve constituée d'une série de six à dix questions à réponse courte portant sur le programme mentionné aux 1 et 2 du I de l'annexe I du présent arrêté du 27 septembre 2012 (durée : 3 heures, coefficient 2). <p><u>Ces épreuves visent à apprécier les connaissances générales, les qualités de réflexion et de synthèse du candidat.</u></p> |
|---|---|

L'épreuve d'admission au concours interne sur épreuves consiste, après une présentation succincte par le candidat de son parcours professionnel et de sa formation, en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle, et notamment ses connaissances administratives générales ainsi que ses connaissances techniques. Cet entretien permet aussi au jury d'apprécier les motivations et l'aptitude du candidat à exercer les missions dévolues à un assistant médico-administratif dans la branche secrétariat médical. Pour cette épreuve, le jury dispose du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle fourni par le candidat.

La durée totale de l'épreuve est de 30 minutes, dont 10 minutes de présentation au plus.

Cette épreuve est notée de 0 à 20 (coefficient 4). Ne peuvent être déclarés admis les candidats ayant obtenu une note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admission.

Les candidats du concours interne sur épreuves ayant obtenu pour l'ensemble des épreuves d'admissibilité et d'admission un total de points fixé par le jury, qui ne peut être inférieur à 90 sur 180, pourront seuls être déclarés admis.

Les dossiers d'inscription seront à télécharger **sur intranet (D.R.H. - Recrutement, Formation et Perspectives Professionnelles - Les concours)** et sur le **site internet du CHRU (Nous rejoindre - Travailler au C.H.R.U. - Nos concours)**.

Ces dossiers peuvent aussi être retirés auprès du Département Développement Professionnel – Gestion des Concours (Poste : 7.7668), sur le site de l'Institut de Formation des Professions de Santé, rue Mansart à Chambray-lès-Tours auprès duquel peuvent être obtenus tous renseignements complémentaires (du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00).

Les candidatures devront être adressées, **au plus tard le lundi 24 juillet 2023 à 17 heures 00**, par lettre recommandée, (le cachet de la poste faisant foi) à Monsieur le Directeur à la Direction des Ressources Humaines, Département Développement Professionnel - Gestion des concours du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours - 37044 TOURS CEDEX 9.



A Tours, le 22 mai 2023

La Directrice Adjointe des Ressources Humaines,

Anne Sophie MAURE DE LIMA

